



## Vente de véhicule d'occasion à un particulier : Problème

Par **khalil**, le **05/02/2011** à **14:18**

Bonjour,

J'ai vendu, lundi 31/01/2011, mon véhicule VW Passat 1.9 TDI 110 datant de 01/1999 à un particulier. Le vendredi 04/02/2011 (5 jours après), ce monsieur m'appelle en me faisant part d'un problème sur le véhicule.

Le souci est que la voiture ne veut plus accélérer au delà de 120~130 Km/h ou s'il pousse les rapports à plus de 3500 tours/min.

Personnellement c'est un véhicule que je n'avait gardé qu'un mois, et à aucun moment je n'ai eu l'occasion de remarquer ce problème, sachant que je ne pousse jamais les rapports à plus de 3000 tours/min (et encore, c'est rare) et que je n'ai pas eu non plus l'occasion de rouler à plus de 120Km/h.

Je rajoute qu'avant l'achat, la personne est venu deux fois pour essayer le véhicule et qu'au moment de l'achat, il en était convaincu. Par contre je n'ai pas mentionné que le véhicule est vendu dans l'état (vu que pour moi, il était en bon état). Le contrôle technique a été passé par l'ancien propriétaire le jour où je l'ai acheté (un mois avant la vente) et ne présentait au défaut (CT vierge).

L'acheteur prétend que le problème est apparu dès le premier jour de l'achat mais il ne m'a sollicité que 5 jours après. Je n'ai aucune idée de comment il a conduit le véhicule ni ce qu'il a fait avec.

Alors que sont mes droit dans cette situation? Est-ce que je serais tenu d'annuler la vente et rembourser l'acheteur? En cas de réparation, est ce que je suis obligé d'y participer financièrement?

Merci de m'éclairer sur le sujet.

Par **razor2**, le **05/02/2011** à **18:45**

Il appartient à votre acheteur de prouver l'existence d'un vice caché.  
Or un véhicule qui ne monte pas au dessus de 120-130, ca se voit à l'essai. Difficile donc

pour lui de prétendre qu'il s'agit d'un vice caché puisque s'il avait essayé correctement le véhicule, il se serait aperçu du problème.

Il s'agit sans doute de la vanne EGR bouchée ou du débitmètre HS, deux choses qui ne coutent pas bien cher et qui sont classiques sur ces modèles.

A ce stade, rien ne vous oblige à faire quoi que ce soit. A vous de voir ce que vous souhaitez faire, dans un cadre "amiable" avec votre acheteur..

Par **khalil**, le **05/02/2011** à **19:14**

Bonsoir et merci de votre réponse,

Je sais bien que c'est un problème d'EGR ou débitmètre (maladie de ces modèles). Le débitmètre a été changé courant 2010, il est pratiquement neuf, reste la vanne EGR. En plus, un problème de ce genre, ça peut arriver du jour au lendemain et je ne sais pas si ça peut être considéré, aux yeux de la justice, comme étant un vice caché.

Le souci c'est que lors de l'essai, il n'a pas été jusqu'à 120km vu que la limitation est à 70Km/h par ici.

Quoi qu'il en soit, je lui demandé d'aller voir un garage et de faire un devis pour que l'on en reparle.

On verra bien ce que ça va donner. Je vous tiendrai au courant.

Par **razor2**, le **06/02/2011** à **10:59**

Tenez nous au courant en placent ce sujet dans vos favoris, selon la tournure que prendront les évènements, on pourra vous conseiller sur la façon d'agir.

Par **khalil**, le **07/02/2011** à **20:05**

Bonsoir tout le monde,

Alors voila, le mec m'a appelé aujourd'hui pour me dire qu'il a été faire un devis chez un garage. Apparemment, le turbo serait complètement cassé et la réparation coûterait 1500€. Il me demande de soit payer la totalité de cette facture ou alors lui reprendre la voiture contre un remboursement intégral faute de quoi il veut lancer une procédure judiciaire (apparemment son assurance en prendrait les frais en charge).

Je lui redit que j'avais jamais constaté ce problème auparavant mais il persiste. Ça commence sérieusement à m'agacer cette histoire! c'est au moins la dixième voiture que je vends depuis que j'ai mon permis, c'est la première fois que j'ai ce genre de problèmes.

Qu'en pensez-vous? Que dois-je lui répondre à votre avis? sachant que je suis sûr et certain

de ce que je dis, par contre je ne connais pas du tout la procédure judiciaire dans ce cas.

Merci d'avance.

Par **razor2**, le **08/02/2011** à **09:14**

Vous êtes dans la mouise...

Car un turbo HS peut rentrer dans le cadre des vices cachés, surtout peu de temps après la vente...

A vous de voir si vous privilégiez l'arrangement amiable ou si vous refusez la demande de l'acheteur pour aller devant le Juge.

Il appartient à l'acheteur de prouver l'existence d'un vice caché.

La fourniture d'un devis ne constitue pas cette "preuve".

Il faudrait que l'acheteur fasse expertiser la voiture, et que vous soyez présent à cette expertise.

Je vous conseille de vous rapprocher de votre protection juridique en espérant pour vous que vous bénéficiez de ce service dans votre contrat d'assurance auto...

Si l'affaire va au civil, ça prendra du temps, de un à trois ans, et au final, la partie qui "perdra", sera condamnée à payer à l'autre les frais que la procédure lui aura engendrée.

Il est donc risqué d'aller jusque devant un juge, pour lui, comme pour vous, mais j'aurais quand même tendance à dire que c'est plus risqué pour vous...

Par **khalil**, le **08/02/2011** à **12:08**

Bonjour et merci de votre réponse même si j'avoue qu'elle n'est pas rassurante...

Tout ce que je n'aime pas dans cette histoire c'est le fait que l'on m'accuse à tort, qu'on me dise que j'ai vendu cette voiture avec ce problème alors que ce n'est pas le cas. En plus, le mec il conduit comme un bourrin (entre 3500 et 4000 tr/min à chaque rapport quand il m'a montré le problème). S'il conduit comme ça tout le temps, c'est sûr qu'il risque de casser quelque chose à force.

D'après mes humbles connaissances dans la matière, un turbo HS rendrait impossible l'accélération du véhicule, surtout pour un TDI qui est basé en grande partie sur le turbo, et donc on ne pourrait pas rouler à plus de 30 ou 40 km/h...

Dans le cas de cette voiture, elle accélère très bien jusqu'à 130 Km/h, comme si elle n'a aucun problème (on entend même le turbo à chaque fois qu'il se déclenche) et c'est à cette vitesse qu'elle se bloque et qu'elle ne veut pas accélérer plus.

J'ai cherché un peu sur le net et j'ai vu que pour qu'un problème soit considéré comme étant un vice caché, il faut qu'il rende impossible l'usage normal du véhicule auquel il a été destiné en tenant compte de l'âge du véhicule du kilométrage... (dans mon cas, véhicule datant de 1999 avec 200000km).

Bonne journée

Par **razor2**, le **08/02/2011 à 12:16**

C'est ce que je vous disais: il appartient à votre acheteur de "prouver" l'existence d'un vice caché, ce qu'un devis ne suffit pas à faire...

Mais si il prouve bien que le turbo est HS, si peu de temps après la vente, vous pourriez avoir des ennuis car avec un rapport d'expertise en sa faveur, le juge, qui s'appuie sur les expertises, ne mettra pas deux heures à réfléchir pour vous condamner aux dépens...

En l'état actuel des choses, vous pouvez lui répondre qu'il n'apporte pas, par ce simple devis, l'existence juridique d'un vice caché, et que tant que vous n'aurez pas la preuve que ce véhicule est affecté d'un tel vice, vous ne donnerez pas une suite favorable à sa demande. Vous verrez bien si il va plus loin dans l'affaire, ce qui est probable si il bénéficie de la protection juridique et donc si la procédure ne lui coûte rien...

Par **fra**, le **08/02/2011 à 17:50**

Bonjour,

En ce qui concerne la charge de la preuve du vice caché, je suis tout à fait d'accord avec "razor2". C'est à votre acquéreur de prouver que ce bris du turbocompresseur constitue un vice caché.

Néanmoins, d'une part, je suis fort surpris qu'avec un turbocompresseur cassé, on puisse encore atteindre 120-130 kilomètres/heure (cette avarie m'est arrivée sur une Audi disposant de la même mécanique et je ne pouvais plus dépasser 60-70 ??).

De plus, d'autre part, il y a lieu de tenir compte du kilométrage de cette voiture. A 200000 kilomètres, et avec un changement de conduite "énergique", un turbocompresseur peut céder ! Qui plus est, un moteur diesel n'est pas fait pour s'approcher, en permanence, de la zone rouge du compte-tours.

Le coût est bien d'environ 1.500 euros et même davantage car il faut savoir qu'au moment où cette pièce casse, il est fréquent que l'huile moteur qui sert, aussi, à refroidir ladite pièce, file à l'échappement, ce qui explique l'importante fumée que l'on constate à chaque fois, et, dans le cas où votre acheteur aurait roulé dans ces conditions pendant plusieurs kilomètres, le moteur peut lui aussi avoir été sérieusement endommagé.

En conclusion, je camperais sur ma position.

Par **khalil**, le **08/02/2011 à 18:40**

Merci encore une fois de vos réponses respectives.

Je rejoins tout ce qu'a dit "fra" concernant les conséquences techniques suivant la casse du turbo. Et je rajoute que non seulement la voiture atteint 120~130 km/h sans problème, mais elle ne fume jamais (à part la fumée blanche due à la condensation d'eau dans l'échappement le matin quand il fait très froid et qui disparaît au bout de quelques minutes). Il n'y a jamais eu question de fumée noire même dans les grosses accélérations où j'atteignais les 3000 tr/min.

Et puis c'est qu'un diesel n'est pas fait pour rouler comme sur un circuit.

Tous ces éléments me réconfortent dans l'idée que ce n'est pas forcément le turbo (peut-être l'EGR ou le le débitmètre d'air).

J'ai essayé de parler calmement avec l'acheteur mais il n'arrête de se montrer offensif et menaçant.

Maintenant, je ne sais pas s'il serait capable de prouver quoi que ce soit, et je ne sais pas non plus ce qu'un expert pensera de tout ceci.

Si jamais c'est le cas du turbo et qu'il aie continué à rouler avec jusqu'à la casse du moteur, comment ça se passe dans cas?

Bonne soirée.

Par **razor2**, le **09/02/2011** à **09:21**

Si il continue à rouler en entrainant d'autres problèmes, votre responsabilité ne pourra pas être engagée.

A ce stade, le mieux est sans doute de l'envoyer poliment sur les roses en lui répondant qu'il n'apporte aucunement la preuve d'un vice caché.

Mais attendez vous à des suites, car avec la protection juridique dont il bénéficie, l'expertise ne lui coûtera rien.

Par **fra**, le **09/02/2011** à **10:21**

Bonjour,

Ce qui me surprend, c'est que vous ne suivez pas le constat du garagiste qui a diagnostiqué une casse du turbocompresseur ! En ce cas, je ne vois pas comment votre acquéreur peut encore utiliser cette voiture. Sa seule préoccupation, aujourd'hui, consiste à vous rendre la voiture en l'état et à récupérer la somme représentant le prix d'achat, ou bien, que vous preniez toutes les réparations à votre charge.

Si la défaillance provient bien du turbocompresseur et que votre acquéreur roule toujours avec cette voiture, c'est le moteur entier que vous allez pouvoir remplacer !

Donc, fermeté à l'encontre de l'acquéreur quelque soient ses menaces.

Par **khalil**, le **04/05/2011** à **21:55**

Bonjour,

Après ce temps d'absence où je n'avais plus eu de nouvelles de la part de la personne qui m'a acheté cette voiture le 31/01/2011 avec 194000km, je reçois aujourd'hui un courrier d'un

cabinet d'expertise affirmant qu'ils ont réalisé un examen préalable en date du 23/03/2011 à 194252Km (250Km en deux mois) et qu'il a été constaté un fort sifflement au niveau du turbocompresseur.

De ce fait, je suis convié à une expertise approfondie, dans un garage, le 25 mai prochain.

Le courrier mentionne que j'ai la possibilité de me faire assister d'un expert de mon choix.

Ignorant complètement cette procédure et ce qui peut en découler, je voudrais savoir dans un premier temps s'il serait, à votre avis, nécessaire de faire appel à un expert, car je me suis renseigné un peu sur les tarifs pour une telle prestation et ça tourne aux environs de 350€ (plus si ça va plus loin), ou alors si peux y assister tout seul et faire une contre-expertise derrière si besoin (et ne payer un expert que dans ce cas)...

Merci d'avance de vos éclaircissements.

Par **fra**, le **05/05/2011** à **11:18**

Bonjour,

Apparemment, votre acquéreur ne veut pas en rester là.  
Reprenez nos interventions antérieures et suivez le conseil de Razor2 qui vous orientait vers votre assureur si vous bénéficiez d'une [fluo]assistance juridique[/fluo] dans votre contrat.  
En tout état de cause, vous avez tout intérêt à être présent lors de ce rendez-vous et vous faire assister par une personne compétente.

L'expertise confirme, donc, la thèse du turbocompresseur H.S.  
Un turbo qui siffle, cela est préférable. Le mien ne sifflait plus puisqu'il était cassé en deux par le milieu ! Mais, ce qui produit un sifflement, est aussi la soupape de décharge quand elle s'ouvre. Le problème, avec les moteurs suralimentés réside dans le fait que le périphérique est important et que ce sont toutes des pièces d'usure.  
Si la voiture parvient, encore, à grimper jusqu'à 120 kilomètres/heure et qu'elle ne fume ni blanc, ni noir, à l'accélération, il m'étonnerait beaucoup que ce soit le turbo. L'intérêt de vouloir remplacer celui-ci, pour l'acquéreur, réside dans le fait que cela va engendrer, également, le remplacement du périphérique. Ensuite, votre client viendra vous revoir pour la culasse....!

Par **khalil**, le **05/05/2011** à **12:45**

Merci Fra de votre réponse,

Donc d'après vous, il serait plus judicieux de me faire assister par un expert dès cette première réunion d'expertise et ne pas attendre de voir ce que ça donne?

J'ai contacté l'assistance juridique de la société où j'avais assuré ce véhicule et pour eux, je

n'y ai pas droit dans ce cas précis.

Je suis tout à fait d'accord avec vous au sujet du turbo, la voiture a 11 ans et approche les 200 000 Km, en plus avec la conduite violente de cette personne, il fallait bien qu'il y ait un truc qui lâche... Ceci dit, je ne sais pas, pour l'instant, l'état actuel du véhicule, je ne sais même pas s'il est roulant ou pas vu que la personne a fait, apparemment, 250Km avec, soit-disant, le turbo HS.

Autre question, est-ce que vous avez une idée de comment se passe une telle expertise? est ce que son expert va vraiment bien regarder les choses ou il sera là juste pour être en sa faveur?

Merci

Par **fra**, le **05/05/2011** à **14:05**

L'expert doit faire un travail méticuleux. Il est là pour apporter des certitudes et pas d'être l'Avocat de l'acquéreur.

Mais, il ne faut surtout pas rester passif, dans cette affaire. La meilleure défense, c'est l'attaque !

Par **khalil**, le **05/05/2011** à **16:27**

OK, c'est noté.

Juste pour mon information (curiosité peut-être), j'ai appelé le garage dans lequel est prévue l'expertise. A ma grande surprise, le garagiste connaît très bien mon acheteur et il est de son côté. Il m'affirme que le turbocompresseur est complètement HS (monte anormalement en pression) et me remet la faute dessus vu qu'il est sûr et certain que le souci était présent avant la vente.

Il pense tout de même que l'on ne peut pas s'apercevoir du problème si on conduit calmement.

Il affirme même que l'acheteur est venu le voir le soir même de l'achat du véhicule, chose qui me paraît improbable vu que la vente s'est faite aux environs de 21h et que 5 jours plus tard, l'acheteur est venu m'en parler en pensant dans un premier temps que le souci était relatif au régulateur de vitesse, et que c'est moi qui lui ai dit que ça doit être autre chose...

Quoi qu'il en soit, il m'a fait comprendre qu'il soutiendra l'acheteur quelque soit la situation, chose qui me fait peur dans la mesure où ça peut influencer l'investigation de l'expert.

Est-ce normal, d'après vous, que l'expertise se fasse dans un garage du choix de l'acheteur et non dans un garage neutre? Ai-je le droit de demander que l'expertise se fasse dans un autre garage?

Par fra, le **05/05/2011** à **16:43**

Tout à fait. Il faut un maximum d'objectivité. Mais l'affaire prend, quand même, mauvaise tournure pour vous car il semble bien que cela vienne du turbocompresseur et la panne est survenue peu de temps après la vente, comme vous l'a dit Razor2.

En revanche, si c'est un problème de surpression du turbo, il me semble qu'il serait bon de vérifier le fonctionnement de la [fluo]soupape de décharge[/fluo] qui ne s'ouvre, peut-être, pas correctement, ou la présence [fluo]d'une entrée d'air additionnelle [/fluo]provenant d'une durite percée.